Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260127-CM20260127_01-DE

2026-01-27/ 01

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT-SEPT JANVIER, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Nathalie JOUAN, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Michel TREMOUREUX, Christian SEVESTRE, Catherine RACOUET, Marie-Christine HAVARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cédric ALEXANDRE, Léa CHAUVET, Magali GODEC, Isabelle COUÉ,

Absents non excusés : Emmanuel ETRILLARD,

Guénaël JOLLY est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 8
Procurations : 1
Votants : 9

Séance du 27 janvier 2026

Date de convocation :
21.01.2026

Délibération n° 2026-01-27/ 01

OBJET :

Renouvellement contrat support informatique Année 2026 ALASTAR

Dans le cadre du renouvellement de notre contrat de support informatique auprès de l'entreprise ALASTAR, Madame le Maire expose les points de contrôles assurés :

- le suivi et la maintenance du parc informatique,
- l'assistance aux utilisateurs,
- la prévention des risques informatiques,
- le renforcement des dispositifs de cybersécurité.

Ce type de contrat a permis à ce jour, d'assurer un suivi du parc informatique, de garantir la continuité de service pour les utilisateurs et de renforcer progressivement le niveau de sécurité de notre système d'information.
Dans un contexte où les enjeux liés à la cybersécurité et à la protection des données sont de plus en plus stratégiques, un nouveau pack « 1 To stockage Cloud » est inclus dans le forfait proposé.

Pour l'année 2026, le montant du contrat de support informatique s'élève à 2 119,60 HT soit 2 543,52 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat pour l'année 2026 pour un montant de 2 119,60 HT soit 2 543,52 TTC.

Pour extrait conforme
Le Maire



Muriel HERVÉ